

Rtvg@bakom.admin.ch

Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Cheffe du Département fédéral de l'environnement

Fribourg, le 9 décembre 2021

Procédure de consultation – Révision partielle sur la radio et la télévision

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez ouvert en date du 8 septembre 2021 la procédure de consultation citée sous rubrique. Nous avons l'avantage de vous remettre ici notre prise de position.

Cette procédure de consultation, dans la perspective de l'octroi de nouvelles concessions de service public, consiste au réexamen du nombre et de l'étendue des zones de desserte.

Au préalable, nous aimerions situer **impressum** – les journalistes suisses dans ce contexte. Notre association est l'association professionnelle de journalistes la plus grande de Suisse. **Impressum** est le **partenaire social des Radios régionales romandes, RRR**, l'association faîtière des radios régionales de Suisse romande. Nous avons aussi des membres dans toutes les radios régionales en Suisse alémanique, à côté de nos membres dans la presse écrite et dans la SSR. Il nous importe donc qu'en bonne intelligence avec elles, leur avenir économique et culturel permette le plein épanouissement de nos membres dans leur travail, ainsi que de bonnes conditions de travail. Tandis qu'il existe une CCT passée entre **impressum** et les RRR, il n'existe malheureusement pour l'heure pas de CCT pour les radios suisses-alémaniques, ce que nous déplorons et nous appelons de nos vœux une GAV pour les radios suisses-alémaniques.

En principe, **impressum** comprend que l'évolution technique permet et exige que les mandats de prestations se réfèrent à l'approvisionnement publiciste et notamment journalistique. Ainsi, les mandats de prestations peuvent mieux refléter les définitions de territoires culturels et politiques. Définir ces domaines de manière judicieuse n'est évidemment pas une mince affaire. Parallèlement, les opérateurs radio et TV ont adapté leurs rédactions à leur zone de diffusion actuelle. La mise en place d'une rédaction pour une zone donnée et la conquête d'un public correspondant est un processus de longue haleine et coûteux. Il s'agit de tenir compte de cette valeur lors de l'octroi de chaque concession, afin de ne pas mettre inutilement en danger la diversité vivante des médias qui a été mise en place.

impressum s'engage pour le maintien d'un marché vivant et pour que les mandats de prestations soutiennent un approvisionnement en informations journalistiques aussi large, diversifié et apprécié par le public que possible. En même temps, **impressum** s'engage pour que les journalistes puissent travailler dans des conditions favorables qui soutiennent leur indépendance et la qualité de leur travail. A cet égard, le marché fonctionne de manière exemplaire, notamment dans le domaine des membres des RRR. Ses membres ont conclu avec **impressum** une convention collective de travail qui leur garantit des conditions de travail adéquates. Ils soulignent régulièrement que cette base favorise leurs affaires et leur activité. En effet, nous pouvons observer que ces radios diffusent des informations comparativement plus nombreuses et plus approfondies.

En ce qui concerne les zones de desserte des membres des RRR, nous partons de l'idée que notre partenaire social et association faîtière des radios employant des journalistes, dont nos membres, et ayant fait la preuve qu'ils fournissent un Service public journalistique apprécié par leur public doit bien savoir ce qui est bon pour l'avenir de ces radios, et donc pour l'avenir de nos membres, raison pour laquelle nous nous référons à la prise de position des RRR du 10 novembre 2021 dans le cadre de la présente consultation. Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir tenir compte de la prise de position de cette association. Nous vous recommandons également de tenir compte de la prise de

position des RRR en ce qui concerne la question des zones de desserte de l'Arc Jurassien et de Biel/Bienne.

En revanche, en ce qui concerne les zones de desserte radio pour les autres régions de Suisse ainsi que les chaînes de télévision titulaires d'une concession, nous nous voyons dans l'impossibilité de donner un avis fondé. Nous devons constater que les entreprises de médias concernées n'ont jusqu'à présent pas répondu à nos efforts répétés depuis des décennies pour convenir collectivement de conditions de travail garanties par le partenariat social pour leurs journalistes. Elles ont régulièrement invoqué le fait que les conditions économiques, notamment dans les petites zones de concession, ne permettraient pas de conclure une CCT. En même temps, les réactions de nos membres ne nous permettent pas de donner une bonne note à toutes les conditions de travail et nous supposons que la qualité et la profondeur des reportages en souffrent en partie. Nous ne pouvons toutefois pas juger si cela est lié à la répartition territoriale. Quoi qu'il en soit, nous saluons le fait que l'OFCOM accorde une grande importance à la garantie de conditions de travail appropriées, si possible convenues entre partenaires sociaux, lors de l'octroi des concessions. Nous sommes convaincus que la qualité et la profondeur, et donc la réception des reportages journalistiques, en dépendent.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

impressum – Les journalistes suisses



Urs Thalmann, directeur



Dominique Diserens, Dr. iur., Secrétaire centrale

Zentralsekretariat Secrétariat central Segretariato centrale

Rue Hans-Fries 2 Case postale 1701 Fribourg
Tél. ++41+26 347 15 00 Fax ++41+26 347 15 09
www.impressum.ch info@impressum.ch